

retour à skis jusqu'à l'immeuble. Semaine du 19 au 26.12: 1800.-, charges, taxes nettoyage compris. 079 328 79 77 ou 079 599 43 09 (autres semaine: tarif selon saison).

Villars, au centre, appartement 8 personnes, libre du 6 au 13 février. 1200.-/semaine. 079 734 65 87.

Vallorbe, studio meublé. Vacances tranquilles et/ou sportives, nature, proximité pistes de ski et ski de fond, raquettes et balades. 550.- (mois), 250.- (semaine) 079 668 38 29.

Paris IX^e, charmant 3 p. très bien situé, proche Palais Garnier - Galeries Lafayette, complètement équipé. À la semaine, 2 à 4 pers. 079 706 66 03.

Recherchons en Provence, pour 1 sem. - 10 jours, fin 06.2010 ou début 09.2010, à 550km max. de Genève, pour 4 adultes et un enfant, villa ou maison indiv. en Provence, piscine privée et sécurisée, jardin clôturé, mobilier de jardin, barbecue, cuisine équipée, min. 2 ch. + salon. Acceptant chien. Merci de faire parvenir photos et conditions de location à katia.tinembart@vd.ch. Personnes non fumeuses, sérieuses et solvables.

||| Divers |||

Musique gospel, chœur gospel lausannois cherche basses pour sa rentrée de janvier 2010. www.madrijazz.ch et 079 474 28 46.

Recherche raquettes pour dame. 021 625 31 40 (soir).

Cherche à louer local pour groupe de musique à Yverdon. Étudie toutes propositions. 079 634 99 32 (dès 17h30) ou 024 557 26 00 (journée).

Séance de massages, réflexologie ou drainage lymphatique (ASCA et APTN), remb. par ass. complémentaires de certaines caisses. Tarif 90.- les 50 min. env. Sur rendez-vous, en semaine dès 17h et les vendredis et samedis toute la journée. Lausanne-Sallaz. 021 601 37 60.

Camp de football. L'Association cantonale vaudoise de football organise son 15^e camp de Gimel pour enfants (nées entre 1997-99). 1^e semaine du 5 au 9 juillet, 2^e semaine du 12 au 16 juillet. Inscriptions dès le 1^{er} janvier: www.campdegimel.org.

Scoutisme, activités de groupe, généralement en plein air, à Lausanne, pour jeunes de 6 à 14 ans. Prise en charge de 14 à 17h (17h30 en hiver), les samedis sauf vacances scolaires. Renseignements 079 243 27 69.

Accord sur la compensation des effets de la politique salariale sur la Caisse de pensions

Solution consensuelle: un prélèvement de 14 millions de francs sur la part de l'Etat à la provision pour indexation de la Caisse.

La délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines et la Fédération des sociétés de fonctionnaires (FSF) sont parvenues à un accord dans le cadre de la mise en œuvre de la politique salariale de l'Etat. Cet accord porte d'une part sur la compensation financière des effets du nouveau système sur la Caisse de pensions (CPEV), et d'autre part sur le versement d'une prime unique allouée en 2010 aux ayants droit de la Caisse.

14 millions pour atteindre le degré de couverture légal

La nouvelle politique salariale impose des mesures pour compenser ses effets sur le degré de couverture de la CPEV. Le degré de couverture de la Caisse doit atteindre 75%. La mise en œuvre de la nouvelle politique salariale implique une compensation de 60 millions de francs pour que cet objectif soit atteint.

Conformément au décret de mise en œuvre, un montant de 46 millions a déjà été alloué à la Caisse lors de l'introduction du système. Il restait donc à trouver 14 millions pour compenser totalement la diminution du degré de couverture.

L'accord auquel ont abouti la délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines et la FSF porte sur le mode de financement de ces 14 millions. Il prévoit que ce montant soit prélevé sur la part de l'Etat initialement destinée à la provision pour indexation de la Caisse. Cette solution suppose une modification du décret de mise en œuvre qui doit encore être approuvée par le Grand Conseil.

Allocation unique en 2010

Parallèlement, toujours aux termes de l'accord entre la FSF et la délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines, il est

proposé de verser une allocation unique aux ayants droit (pensionnés, veufs et veuves, orphelin-e-s) en 2010.

13 000 bénéficiaires

Environ 13 000 personnes bénéficieraient de cette indemnité qui varierait entre 200 et 1000 francs, sans excéder toutefois le montant mensuel de la rente.

La loi sur la Caisse de pensions doit également être modifiée pour permettre au Conseil d'Administration de verser ce type d'allocation lorsque les pensions ne peuvent être indexées et que la situation de la Caisse le permet.

Les deux mesures sont liées entre elles. Dans l'esprit des négociations, le changement d'affectation des 14 millions n'est pas imaginable sans que soit versée l'allocation unique prévue pour 2010, et sans que la loi soit modifiée pour permettre ce type d'opération.

COURRIER

Le lecteur, président de la Fédération des sociétés de fonctionnaires, réagit à l'article «Pas d'indexation des salaires en 2010 (*La Gazette* N°210, du 11 novembre 2009)

Monsieur le rédacteur,

La Gazette du 11 novembre 2009 nous informe que le Conseil d'Etat ne baissera pas les salaires en 2010, ceci malgré la diminution de l'indice des prix à la consommation d'octobre 2008 à octobre 2009 (-0,8%)! À n'en pas douter, les fonctionnaires vaudois devraient se saisir de leur plume pour remercier, avec humilité, le gouvernement de sa bienveillance.

La FSF estime que le message implicite de faire passer

cette décision de ne pas baisser les salaires de 0,8% comme étant un cadeau à la fonction publique vaudoise est méprisante envers le personnel de l'Etat!

Parallèlement, l'exposé des motifs du budget 2010 annonce que «en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation ces prochaines années, le Conseil d'Etat pourrait examiner la possibilité de ne pas adapter ou d'adapter partiellement l'échelle des salaires dans le cadre d'une prochaine indexation».

À n'en pas douter, le Conseil d'Etat a la mémoire sélective. Entre 1990 et 2007, les différentes décisions sur la limitation ou la suppression de l'indexa-

tion versée aux fonctionnaires ont entraîné une diminution du pouvoir d'achat qu'on peut estimer à près de 15% (soit l'équivalent de la suppression des 12^e et 13^e salaire).

Alors qu'il n'a jamais été question pour l'Etat de compenser rétroactivement la différence entre l'évolution de l'indice des prix et l'indexation réelle, cette solution semble aujourd'hui envisageable, car au bénéfice de l'employeur! Les fonctionnaires vaudois ont participé de manière significative au redressement des finances cantonales, le gouvernement ne devrait pas l'oublier...

*Martial de Montmollin,
président de la FSF*

